

objets de piété qu'on leur présentait ; puis, chaque groupe se retirait par la petite porte du midi. Il n'y avait donc pas d'encombrement, aucun désordre ; la foule était respectueuse, émue, digne en un mot du spectacle imposant qui la faisait accourir ; du reste, aucun signe, aucun témoignage de culte public ; les recommandations faites à ce sujet étaient exactement observées.

Les heures cependant s'écoulaient ; on arrivait au soir de cette incomparable journée et il fallait se presser pour donner un dernier adieu aux restes du vénérable curé. Les Prélats accordèrent encore un délai à la piété filiale des paroissiens et des pèlerins ; puis ordonnant la fermeture de l'église, ils se retrouvèrent seuls avec les membres de la Commission et l'assistance du matin. Les ouvriers reprirent leurs fonctions ; le cercueil de plomb fut scellé de nouveau, après qu'on eut remis un crucifix entre les mains du vénérable J. M. B. Vianney. Sur le cercueil de plomb Mgr de Bellay et Mgr Caprara mirent leurs sceaux ; ensuite les ouvriers, sortant cette bière de l'ancien cercueil en chêne, la déposèrent dans un nouveau cercueil, en chêne comme le premier. Avant de le fermer, on y introduisit un étui en métal qui contenait une feuille de parchemin portant une inscription latine signée des membres du tribunal et d'une cinquantaine d'autres personnes. Cette inscription avait été lue à voix haute ; en voici la traduction :

“ Le corps du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Marie-Baptiste Vianney, curé d'Ars, né à Dardilly, diocèse de Lyon, le 8 mai 1786, et décédé dans cette sienne paroisse, le 4 août 1859, lequel corps avait été d'abord enseveli dans ce tombeau le 16 du même mois, exhumé, découvert et reconnu par l'Autorité apostolique, a été de nouveau inhumé en ce même lieu dans le même cercueil de plomb, mais dans un nouveau cercueil de bois, le 12 octobre 1885.”

On ferma le dernier cercueil, et les Prélats recouvrirent encore les vis de leurs

sceaux, que l'Eglise aura seule désormais le droit de briser. Quant au premier cercueil de chêne, le tribunal en fit réunir les débris en un faisceau lié par des attaches, scellées du sceau épiscopal, pour être conservés dans une chambre du vieux presbytère d'Ars, où l'on garde les autres objets qui ont appartenu au Vénérable serviteur de Dieu.

Mais l'instant le plus imposant fut celui où les conseillers et les ouvriers, reprenant sur leurs épaules leur précieux fardeau, recouvert d'un drap blanc, revinrent auprès du tombeau.

Les prêtres en habits de chœur, un cierge allumé à la main, entouraient le cercueil, chantant les psaumes de Laudes ; le Gloria Patri et le Requiem étaient omis. L'Eglise, en mère prudente, ne voulait pas encore l'expression de trop de joie ; mais en mère consolée, elle ne voulait pas non plus les gémissements de la douleur.

On comprendra, sans que j'aie besoin de la peindre, la beauté grave et sévère de cette dernière cérémonie. Tout se réunissait pour la rendre plus imposante encore : les ombres de la nuit enveloppaient la petite église éclairée intérieurement par la clarté des cirges ; le silence au dehors donnait plus d'éclat au chant de la prière qui s'élevait au ciel, pendant que le cercueil était redescendu lentement dans les entrailles du sanctuaire béni ; puis les dalles, une à une et dans le même ordre remplacées, fermèrent l'ouverture du caveau. A huit heures et demie la pierre tombale gardait de nouveau son trésor, et tout le monde se retirait.

Le jour que le Seigneur avait fait s'était écoulé, et les fidèles de la Commune d'Ars, pénétrés de reconnaissance, leurs cœurs encore sous l'empire d'une profonde émotion, ajoutaient à leur prière du soir ce cri du Psalmiste : “ Je vois, ô mon Dieu, que vous avez honoré vos amis d'une façon toute particulière, et leur empire s'est affermi extraordinairement. ”

UN PÈLERIN D'ARS.